

PARACHAT  
BEHAR  
BEHOUKOTAI

16 MAI 2015  
27 IYAR 5775

880

L'ORIGINE DE L'UNITÉ EST LE SACRIFICE

Rabbi David Pinto Chlita

« Si vous marchez selon Mes lois et si vous observez Mes mitsvot et les accomplissez, Je donnerai votre pluie en son temps, la terre donnera sa récolte et l'arbre des champs donnera ses fruits. » (Vayikra 26, 3)

Ce verset explique clairement qu'il y a une grande récompense pour l'accomplissement des mitsvot même en ce monde-ci. Or cela pose une difficulté : comment en ce cas comprendre l'enseignement de la Guemara (Kidouchin 39b) selon lequel il n'y a pas de récompense aux mitsvot ici-bas ?

On peut l'expliquer par les paroles suivantes de Rachi : « Si vous marchez selon Mes lois – cela désigne l'étude de la Torah dans l'effort, et si vous observez Mes mitsvot – étudiez la Torah afin de l'observer et de la mettre en pratique. »

Or comme la Torah a placé l'étude avant l'accomplissement des mitsvot, cela implique qu'il est impossible d'accomplir les mitsvot à moins de se plonger dans l'étude de la Torah, c'est seulement comme cela qu'on en arrivera à les pratiquer. Il y a un verset (Iyov 5, 7) qui dit : « L'homme est né pour le travail », et les Sages expliquent (Sanhédrin 99b) que le verset « Quelqu'un qui travaille, c'est pour lui-même, car pressantes sont les exigences de sa bouche » (Michlei 16, 26) désigne le fait qu'on se donne du mal en un endroit et que la Torah travaille pour vous en un autre endroit. C'est pourquoi il y en a qui accomplissent certaines mitsvot et en délaissent d'autres, parce qu'ils n'étudient pas la Torah, mais s'investissent dans cette vie éphémère, c'est pourquoi ils ne trouvent aucun intérêt aux mitsvot. Mais celui qui s'investit dans l'étude y trouve du goût et il veille à les accomplir toutes méticuleusement, car c'est cela le fruit de son effort.

Plus on se donne de mal dans l'étude de la Torah, plus on y trouve d'intérêt. C'est pourquoi l'accomplissement de toutes les mitsvot ne se trouve que chez celui qui étudie, car c'est cela son héritage et le prix de ses efforts. Les Sages ont enseigné (Kidouchin 40b) que l'étude mène à l'action, ce qui implique qu'il ne peut y avoir d'action qui n'ait pas été précédée par une étude, et c'est pourquoi Rachi écrit que pour accomplir les mitsvot, il faut passer par l'intermédiaire de l'étude de la Torah, le but final étant de mener à la pratique.

Lorsqu'on étudie la Torah, en s'investissant et sans s'occuper de ses autres affaires, on accomplit « Si vous marchez dans Mes lois », comme un marcheur qui se dirige dans une certaine direction en passant de lieu en lieu afin d'arriver à sa destination finale, sans se fatiguer en chemin, parce qu'il sait que là où il se rend, il pourra se reposer du voyage. En effet, celui qui

se consacre à l'étude de la Torah en ce monde-ci ne se fatigue pas de cet effort, parce qu'il grandit sans cesse dans la Torah, et en fin de compte il se repose dans le monde à venir.

Les Sages ont dit en l'honneur des talmidei 'hakhmim (Berakhot 64a) qu'ils n'ont de repos ni en ce monde-ci ni dans le monde à venir, et Rachi explique qu'ils vont de yéchiva en yéchiva et de beit hamidrach en beit hamidrach. C'est cela « si vous marchez dans Mes voies ». En accomplissant cela, ils méritent d'en arriver à « et observez Mes mitsvot », ce qui est l'accomplissement de la totalité des mitsvot. Et du fait qu'on a l'habitude d'étudier, on acquiert aussi celle d'accomplir toutes les mitsvot, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on se préoccupe davantage des plaisirs de ce monde : alors les habitudes empêchent d'accomplir les mitsvot, qui relèvent du monde éternel, parce qu'on n'y a pas du tout travaillé. C'est le sens de la michna « la récompense d'une mitsva est une mitsva », car lorsqu'on accomplit la mitsva de se consacrer à l'étude de la Torah, Hachem nous donne la possibilité d'accomplir toutes les autres mitsvot, et ainsi notre récompense grandit dans le monde à venir.

Comment peut-on en arriver à l'exécution de la totalité des mitsvot ? En étudiant la Torah dans le but de l'accomplir, comme l'a écrit Rachi : Hachem donne également à l'homme l'abondance en ce monde-ci afin qu'il puisse accomplir toutes les mitsvot, les plus faciles comme les plus difficiles, car il y a beaucoup de mitsvot qui dépendent de la situation matérielle, par exemple celles qui sont liées à la moisson (léket, chikhekha et pea), les prélèvements (ma'asserot), les prémices (bikourim), et Il donne à celui qui met toutes ses forces dans l'étude de quoi accomplir tout cela, car sans prospérité matérielle, comment le pourrait-il ? C'est pourquoi Il donne tout cela pour qu'il soit possible de les accomplir, car quiconque se consacre à l'étude de la Torah mérite de recevoir la prospérité comme quelque chose de juste et d'indispensable, et non comme une récompense.

C'est le sens de : « Je donnerai vos pluies en leur temps. » « Vos pluies » (guichmékhem), c'est la vie matérielle (gachmiout), cela signifie que Hachem donne à l'homme la prospérité matérielle qui lui est nécessaire pour l'accomplissement des mitsvot. Et lorsqu'Il ouvre Son trésor, Il donne en abondance, ainsi que le dit le prophète (Malakhi 3, 10) : « Je répandrai sur vous les bénédictions au-delà de toute mesure », ce qui indique qu'Il donne encore et encore, au-delà de toute mesure, bien plus que ce qui est nécessaire pour accomplir les mitsvot, parce qu'on s'en est montré digne.

Mais quand quelqu'un ne se donne aucune peine pour étudier la Torah, il n'est pas digne que le Saint, béni soit-Il lui accorde les biens matériels, parce qu'il ne fait aucun effort, alors Il ne lui donne pas de quoi accomplir les mitsvot, car seul celui qui étudie la Torah en a la possibilité. Si



HILLOULOT

- 28 Iyar Chmouel Hanavi
  - 29 Iyar Rabbi Meïr de Parmichane
  - 2 Sivan Rabbi Israël de Witznich
  - 3 Sivan Rabbi Ovadia Bartenoura
- Que leur mérite vous protège. Amen

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de  
Rabbi David Pinto Chlita

32, rue du Plateau  
75019 Paris - France  
Tel.: +331 42 08 25 40  
Fax: +331 42 06 00 33  
20 bis, rue des Mûriers  
69100 Villeurbanne -  
France  
Tel.: +334 78 03 89 14  
Fax: +334 78 68 68 45  
[www.hevratpinto.org](http://www.hevratpinto.org)

Paris Lyon Marseille

All. 21:07\* 20:46\* 20:37\*

Fin 22:25 22:00 21:47

L'on allumera selon sa communauté

quelqu'un dit devant le Tribunal céleste au moment où on l'amènera en jugement à la fin de sa vie : « J'étais pauvre et ma pauvreté m'a empêché d'accomplir les mitsvot », on lui répondra : « Tu n'avais pas suffisamment de subsistance parce que tu ne te donnais pas de mal pour étudier la Torah ; si tu avais fait des efforts pour étudier, le Saint, béni soit-Il t'aurait donné suffisamment de quoi accomplir toutes les mitsvot, parce qu'Il n'accorde l'abondance matérielle que dans ce but. » En effet, les Sages ont dit (Kidouchin 82a) : « Je me suis mal conduit et de ce fait j'ai réduit ma subsistance. »

Si quelqu'un demande : nous constatons que beaucoup de gens ne se consacrent pas à l'étude et sont néanmoins riches, on peut

leur répondre : Nos Sages les Ba'alei HaTossefot (Da'at Zekenim Bemidbar 32, 1) ont déjà répondu à cela que le Saint, béni soit-Il a créé dans le monde trois cadeaux, la sagesse, la force et la richesse. Si on a mérité l'un, on a mérité les trois. Quand cela ? Lorsqu'ils viennent grâce à la sagesse de la Torah et à la piété. Mais autrement, la force et la richesse ne servent à rien, et le prophète Yirmiyah a dit (9, 22) : « Que le sage ne se glorifie pas de sa sagesse, que le fort ne se glorifie pas de sa force, mais que celui qui se glorifie ne le fasse que d'être assez intelligent pour Me connaître. »

## Dans La Voie Des Peres

**« Akiva ben Mehalalel dit : regarde trois choses et tu n'en viendras pas à fauter. »**

J'ai pensé expliquer sur le mode de l'allusion pourquoi ce Tanna n'est pas appelé « Rabbi » comme les autres Tannaïm. C'est que son nom et le nom de son père comportent une allusion. Akev – Ya : celui qui se sent comme une entité négligeable (akev, le talon) par rapport à Hachem – « ben Mehalalel E-l » : lui seul est digne de louer Hachem, comme l'a fait le roi David, qui a commencé par dire (Téhilim 22, 7) « Je suis un ver et non un homme, la honte de l'homme, le mépris du peuple », et ensuite seulement : « Je proclamerai Ton Nom à mes frères, je Te louerai à l'intérieur de la communauté. »

C'est pourquoi il ne s'appelle pas Rabbi, car lui-même a mis en valeur l'allusion qui était cachée dans son nom, et s'est toujours senti comme un akev, un « talon » de peu d'importance, en s'annulant devant Hachem. Dans cette michna, il explique à ses disciples comment ils peuvent se ressentir eux-mêmes comme complètement insignifiants par rapport à D., en se demandant toujours d'où ils viennent, où ils vont etc. Et lorsqu'ils se sentent inexistantes par rapport à Hachem, ils auront la possibilité de comprendre Sa grandeur, devant Qui ils seront appelés à rendre des comptes, et ils pourront prier devant Lui, Le louer et Le glorifier. Mais il est impossible à quiconque s'enorgueillit de comprendre la grandeur de Hachem. Plus on se fait petit, plus il devient possible de saisir cette grandeur.

**Rabbi Hanina sgan hacohananim dit : prie pour la paix des autorités.**

Il a voulu dire qu'on doit prier discrètement pour la paix du gouvernement, sans que les dirigeants sachent qu'on prie pour eux, afin qu'il ne leur vienne pas à l'idée de dire : du fait que je me mets en avant en proclamant que je prie pour la paix du gouvernement, il en reviendra du bien pour Israël. En effet, les Sages nous ont mis en garde en disant (Avot 1, 10) : « Ne te fais pas connaître des autorités. » On ne doit pas croire que du fait qu'on agit auprès des autorités il en sortira du bien, mais on prie Hachem qu'il fasse pencher leur cœur en notre faveur, et c'est Lui qui agira.

On peut trouver une allusion à cela dans les Ecritures. Il est dit (Michlei 21, 1) : « Le cœur des rois est dans la main de Hachem », et les Sages ont expliqué (Ta'anit 2a) : Trois clefs sont aux mains du Saint, béni soit-Il et n'ont pas été remises à un messenger, et ils ajoutent : le cœur des rois est également entre les mains du

Saint, béni soit-Il. L'homme n'a pas le pouvoir de faire quoi que ce soit d'autre que prier dans tous ces domaines, et c'est Hachem Qui décidera et Qui fera pencher le cœur des dirigeants favorablement, comme Il le fait pour les trois choses qui n'ont pas été remises à un messenger.

Mon père, que son mérite nous protège, a prié toute sa vie pour la paix du roi du Maroc, et ne s'est jamais fait connaître de lui, bien que si le roi l'avait su, il lui en aurait été reconnaissant. Mais mon père ne le désirait pas, et il a accompli en lui-même l'enseignement des Sages « ne te fais pas connaître des autorités ».

### Les ma'asserot protègent la richesse

On trouve dans la Guemara (Ta'anit 9a) que bien qu'il soit interdit de mettre le Saint, béni soit-Il à l'épreuve, et que celui qui le fait transgresse une interdiction, la mitsva des ma'asserot ne rentre pas dans ce cadre, car il est dit à son propos (Malakhi 3, 10) : « Apportez tout le ma'asser dans le Trésor, qu'il y ait des provisions dans Ma maison, et mettez-Moi à l'épreuve, dit Hachem des armées, si Je ne vous ouvre pas les cataractes du ciel et si Je ne répands pas sur vous Ma bénédiction au-delà de toute mesure. » Les Sages disent également : prends le dixième (asser) afin de t'enrichir (titacher), et quiconque met de côté un dixième de ses biens, ses biens se multiplient et il s'enrichit. Ils disent plus encore : il est permis de donner de la tsedaka sous condition (Roch Hachana 4a). Ainsi, celui qui donne un sela à la tsedaka pour que son fils [malade] vive, est un juste parfait. En effet, les ma'asserot et la tsedaka présentent un aspect particulier qu'on ne trouve pas dans les autres mitsvot de la Torah, à savoir qu'il est permis de mettre Hachem à l'épreuve dans ce domaine pour voir s'Il apportera Sa bénédiction par le mérite de ces mitsvot.

## Garde ta Langue

### Par hasard

L'interdiction du lachon hara s'applique même par inadvertance. Quant à ceux qui ont l'habitude d'en dire régulièrement, ils s'appellent « ba'alei lachon hara », et leur châtement est beaucoup plus grand. Sur les gens qui ont pris l'habitude de cette faute et ne font aucun effort pour s'en garder, les Sages ont dit qu'ils en sont punis en ce monde, et qu'ils n'ont pas de part au monde à venir.

### Un mariage conforme à la halakha

« Si vous marchez dans Mes voies » (Vayikra 26, 4)

Il est arrivé que je me trouve au mariage du fils d'un grand riche à New York. Cela se passait dans une salle magnifique avec tout le luxe imaginable, et un argent considérable avait été investi dans cette fête.

Mais malheureusement, à cause du manque de pudeur qui régnait sur les lieux, j'ai été obligé de fermer les yeux pendant tout le temps de la 'houpa, et il était clair que je ne pourrais pas participer au dîner. Dès que la 'houpa a été terminée, j'ai commencé à imaginer des façons de m'en aller sans que personne s'en aperçoive et sans que mon absence soit remarquée.

J'étais encore en train d'y réfléchir quand le père du marié s'est approché de moi pour m'inviter personnellement à entrer dans la salle.

J'étais perplexe : comment lui refuser ?

Mais d'un autre côté, il était clair que je ne transgresserais pas les halakhot de la Torah pour quelque raison que ce soit, même au prix d'un désagrément et d'une grande honte si je refusais la proposition de ce riche.

En fin de compte, je me suis adressé à lui en lui demandant : « Voulez-vous recevoir ma bénédiction par le mérite de mes saints ancêtres ? »

« Naturellement ! » m'a-t-il répondu sans aucune hésitation.

« Dans ce cas, lui ai-je dit, il y a un petit problème. Il y a en ce moment dans la salle des danses mixtes, un mélange d'hommes et de femmes, et je pense que si je rentre dans cette salle, cela va porter atteinte à la sainteté de mes yeux, et à cause de cela ma bénédiction ne pourra pas se réaliser.

Le riche a eu beaucoup de mal à comprendre ce que signifiait « porter atteinte à la sainteté des yeux », et à mon grand regret il m'était difficile de le lui expliquer.

En fin de compte, je lui ai dit que s'il désirait que je rentre dans la salle, il devrait veiller à ce qu'il y ait une séparation entre les hommes et les femmes.

Il s'est réjoui de la solution que je lui proposais, et a dit : « C'est faisable. Si je fais une séparation entre les hommes et les femmes comme le Rav le demande, rentrera-t-il dans la salle ? »

« Oui, je rentrerai, et j'ai ajouté : mais je veux aussi danser avec le 'hatan, et je ne pourrai pas danser à la musique de l'orchestre goy que vous avez amené. »

La joie du riche a disparu, et il m'a demandé, tout déçu : « Et alors, qu'est-ce que je peux y faire ? »

« Renvoyez-le, ai-je répondu. Il y a ici les chanteurs juifs Mordekhai ben David et Avraham Fried qui ont chanté au moment de la 'houpa, demandez-leur qu'ils rentrent dans la salle et qu'ils chantent, et ainsi ils réjouiront les mariés, vous-même et tous vos invités. »

Il a réfléchi, puis a fini par demander : « Si je fais cela et que je renvoie l'orchestre goy, est-ce que le Rav rentrera dans la salle ? »

« Oui, ai-je répondu, s'il y a une séparation totale entre hommes et femmes et qu'on chante des chants juifs, je vous donnerai ma bénédiction, à vous et au jeune marié, par le mérite de mes ancêtres, et je danserai même avec vous une danse de mitsva. »

C'est effectivement ce qui s'est passé. La salle a été partagée en deux, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre, l'orchestre goy a été renvoyé, à la place des chanteurs juifs se sont mis à chanter, et la joie était considérable.

En résultat de cette histoire, il y a eu un grand Kidouch Hachem, une sanctification du Nom de D., dans tout New York, parce que tout

le monde a appris que le riche Monsieur Untel avait marié son fils avec une séparation totale entre hommes et femmes.

Pendant les quelques minutes de ma conversation avec cet homme sur la nécessité d'une séparation entre les hommes et les femmes et sur l'orchestre, d'autres rabbanim s'étaient tenus à côté de moi, stupéfaits de mes paroles, qui avaient été prononcées de façon tout à fait décisive. Ils m'ont demandé avec un grand émerveillement : « Rabbi David, comment avez-vous fait cela ? »

Je leur ai répondu : « Quand c'est la vérité qui parle, on peut accomplir de grandes choses. Comme tout ce que j'ai dit provenait de la sainte Torah, qui est la seule et unique vérité, le cœur de ce juif les a acceptées et elles ont merveilleusement agi sur lui. »

## Hommes de foi

Rabbi Messod Lévy faisait partie des fidèles de Rabbi 'Haïm. Il était orfèvre. En vieillissant, il perdit petit à petit la vue, jusqu'à devenir véritablement aveugle. Pendant plus de dix ans, Rabbi Messod a subi cette cécité. Les meilleurs médecins qu'il a consultés n'ont pas réussi à lui rendre la vue. Plus les années passaient, plus ses pensées ne tournaient qu'autour d'une seule idée : comment recouvrer la vue. Au point que se forma en son cœur la décision d'aller sur la tombe du tsaddik Rabbi Méïr, que son mérite nous protège, et de demander avec des supplications que par le mérite du tsaddik, la vue lui soit rendue.

Pour arriver au cimetière, il demanda à son fils de le conduire sur la tombe du tsaddik. Son fils vint avec lui sur la tombe, mais pour des raisons inconnues il s'enfuit en laissant son père seul.

Rabbi Messod, qui était aveugle, le sentit, et se mit à pleurer. « Qui va me conduire ? Qui va me ramener d'ici ? »

Tout à coup il s'assoupit, et en rêve il vit en face de lui deux hommes, qui lui dirent à haute voix : « Pourquoi pleures-tu ? »

Il leur répondit : « Je suis aveugle et mon fils s'est enfui. » Ils lui dirent : « Attendons jusqu'à ce que vienne le grand roi, Rabbi 'Haïm Pinto, et il nous dira quoi faire, parce qu'il est interdit de rester seul ici. » (Comme on le sait, les tsaddikim s'appellent des rois, comme il est dit « Qui sont les rois ? Les rabbanim. »)

Tout à coup, Rabbi Messod vit Rabbi 'Haïm qui arrivait en face de lui. Celui-ci passa immédiatement la main sur ses deux yeux, et Rabbi Messod se remit à voir normalement, au bout de dix ans de cécité !

Il s'éveilla bouleversé, sans en croire ses yeux. Il se mit à se promener dans le cimetière, rempli de pensées sur la puissance des tsaddikim et les miracles qu'ils accomplissent. Entre temps, son fils revint au cimetière, et quand il vit son père en train de tourner entre les tombes, il l'appela : « Papa ! Fais attention à ne pas tomber. » « Le grand roi Rabbi 'Haïm Pinto est venu ici et m'a guéri. Je vois parfaitement bien », répondit-il.

D'après une autre version, Rabbi Messod dit des psaumes à côté de la tombe pendant longtemps, jusqu'à ce que la vue lui revienne par le mérite du tsaddik. Quand il rentra dans la ville, tous les habitants furent stupéfiés devant le grand miracle qui lui avait été fait, par le mérite du tsaddik, que la vue lui soit rendue au bout de dix ans de cécité.

A partir de ce moment-là, il décida de venir sur la tombe de Rabbi 'Haïm régulièrement, et d'y réciter des psaumes. Ce qu'il avait fait dans le malheur, il le fit jusqu'à son dernier jour.

[Chenot 'Haïm]

**« Si vous dites : que mangerons-nous la septième année, puisque nous ne sèmerons pas et ne récolterons pas ? » (25, 20)**

Dans son livre « Maor Einaïm », Rabbi Méïr Vergani Hacohen pose la question suivante : C'est lorsque nous demanderons « que mangerons-nous » que Hachem donnera Sa bénédiction « la récolte suffira pour trois ans », mais si on ne le demande pas, n'ordonnera-t-Il pas Sa bénédiction ?

Il répond que le verset dit : si vous n'avez pas confiance en Hachem, ce qui vous pousse à demander « que mangerons-nous », alors J'ordonnerai Ma bénédiction pour trois ans seulement, mais si vous avez confiance en Mon salut, alors il n'y aura pas de limite à Ma bénédiction, et c'est le silence qui convient.

**« Exécutez Mes statuts, observez et pratiquez Mes lois » (25, 18)**

Le livre « Mechiv Devarim » propose une jolie division de la différence entre les 'houkim (statuts) pour lesquels il est dit « exécutez », et les michpatim (lois) pour qui il est dit « observez et pratiquez ».

En effet, la plupart des 'houkim sont des interdictions (cha'atnez, kilaim (mélanges), viande et lait), et les lois sont des mitsvot positives, on a le devoir d'attendre le moment propice pour avoir l'occasion de les faire, en se disant : « quand est-ce que cette mitsva va se présenter, pour que je puisse l'accomplir », ce qui n'est jamais le cas en ce qui concerne les 'houkim.

D'après cela, quand on rencontre des 'houkim, il faut « exécuter » la volonté de Hachem, mais pour ce qui est des lois de la Torah (michpatim), il faut attendre l'occasion de mériter de les observer et de les pratiquer.

**« La terre ne sera pas vendue définitivement, car la terre est à Moi » (25, 23).**

Tout le secret de la chemita est qu'il faut s'habituer à vivre en fonction de cette réalité : « la terre est à Moi », nous n'en sommes pas propriétaires. C'est la même chose pour le travail de la terre et pour le commerce, il faut être réaliste et comprendre que la terre est à Lui, et qu'on ne vivra pas éternellement.

A ce propos, la machguia'h Rabbi Yérou'ham Leivovitz de Mir a raconté une histoire sur Rabbeinou Haïm de Volojine : deux propriétaires terriens étaient venus pour être jugés par lui à propos de la propriété d'une partie de leurs champs, sur laquelle ils n'étaient arrivés à aucun compromis. Rabbi Haïm a incliné la tête vers le sol, a fait semblant d'écouter ce que lui murmurait la terre, et à la stupéfaction des présents a expliqué :

Depuis que je me suis aperçu que chacun d'entre vous crie et prétend « c'est entièrement à moi », la terre est à moi, j'ai voulu écouter ce que la terre elle-même estimait. Et voici que je l'ai entendu dire : quelle raison de se disputer y a-t-il ? Est-ce qu'en fin de compte, les deux ne seront pas à moi...

**« Que ton frère vive avec toi » (25, 36)**

C'est une Guemara explicite (Bava Metsia 62a) : que doit-on faire lorsque deux personnes sont en voyage, que l'une possède une mesure d'eau, que si les deux boivent, les deux vont mourir, mais que si un seul boit, il arrivera jusqu'à un lieu habité ? Ben Petoura estime qu'il vaut mieux que les deux boivent et meurent, pour que l'un ne voie pas la mort de l'autre. Mais Rabbi Akiva est venu et a interprété : « que ton frère vive avec toi » – ta vie a la préséance sur celle de l'autre.

C'est étonnant, car en ce qui concerne l'esclave, les Sages ont expliqué (Kidouchin 20a) sur le verset « car il est bien avec toi », qu'il doit être « avec toi » pour la nourriture et la boisson : que l'un ne mange pas du pain blanc et l'autre du pain noir et ainsi de suite, et dans ce cas, l'expression « avec toi » montre que c'est lui qui a la préséance, et non l'inverse.

Le livre « Sermons du Maharam » l'explique parfaitement : en ce qui concerne l'esclave, le maître a des devoirs envers son esclave alors que l'esclave n'en a pas envers son maître, c'est pourquoi le maître doit donner du pain à son esclave. Ce qui n'est pas le cas ici. Dans la même mesure où il a des devoirs envers l'autre, l'autre en a envers lui, et s'il donne l'eau à l'autre, ce dernier devra le lui rendre. Cela n'a pas de fin, c'est pourquoi Rabbi Akiva a décidé que celui à qui appartient l'eau doit boire le premier, parce que sa propre vie a la priorité.

**« Selon le nombre des années écoulées depuis le yovel, tu achèteras à ton prochain, c'est en tenant compte des années de récolte qu'il doit te vendre » (Vayikra 25, 15).**

Il faut savoir la vraie raison de cela. Pourquoi Hachem interdit-Il à celui qui achète un champ de le rendre avant que deux années se soient écoulées ? Est-ce qu'il est interdit de donner, de céder ou de mettre à la disposition de l'autre ? On pourrait considérer cette vente comme un cas de ce genre.

Peut-être que Hachem a voulu que la personne ne vende pas son champ, comme l'ont expliqué les Sages (dans Torat Cohanim) à propos du verset « si ton frère vient à s'appauvrir » etc. : on n'a pas le droit de vendre son champ et de garder l'argent, c'est pourquoi Hachem ordonne à l'acheteur de ne pas rendre l'acquisition au vendeur, sinon il aurait la certitude de pouvoir le récupérer rapidement. Parfois, cette interdiction peut l'empêcher de vendre.

- Rabbi Haïm ben Attar

## A la lumière de la Paracha

### Le rapport entre la chemita et le mont Sinaï

« Hachem parla à Moché au mont Sinaï en disant : parle aux bnei Israël et dis-leur : quand vous entrerez dans le pays que Je vous donne, la terre chômera en l'honneur de Hachem. Pendant six ans tu sèmeras ton champ, pendant six ans tu travailleras ta vigne et tu engrangeras ta récolte. Et la septième année sera un chômage absolu pour Hachem, tu n'ensemenceras pas ton champ et tu ne travailleras pas ta vigne. » (Vayikra 25, 1-4)

Rachi écrit (25, 1) : « Quel rapport particulier relie la chemita au mont Sinaï ? Est-ce que toutes les mitsvot n'ont pas été données au mont Sinaï ? »

Il me semble qu'on peut donner une raison au lien qui relie la chemita au mont Sinaï. Les Sages ont dit (Sanhédrin 97a) que le Machia'h viendra à la fin de l'année de chemita, et aussi que le monde doit durer six mille ans. Le septième millénaire sera comme un Chabbat, le monde à venir (dans les commentaires, le monde à venir s'appelle « Chabbat »). Par conséquent, le sixième millénaire correspond à la veille du Chabbat. De même que la veille du Chabbat il est possible de recevoir le Chabbat un peu plus tôt, alors qu'il fait encore jour, de même pendant le sixième millénaire existe la possibilité d'avancer le Chabbat. Et plus on s'empressera de l'avancer, plus on méritera que la délivrance se produise tôt. Comment fait-on pour recevoir le Chabbat en avance et ainsi accélérer la délivrance ? Au moyen de la sainte Torah, car plus on se renforcera dans la joie de la Torah et de ses mitsvot, plus on méritera d'avancer la délivrance totale.

C'est cela le lien entre la chemita et le mont Sinaï : le mont Sinaï évoque la Torah, grâce à laquelle on peut mériter d'avancer l'année de la chemita, à savoir le septième millénaire, c'est-à-dire la délivrance future.

Le secret de la mitsva de chemita réside dans la mitsva de « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Vayikra 19, 18) : laisser aux pauvres et au prochain la récolte personnelle de chacun. Et également, pour mériter la Torah, l'amour de l'autre est indispensable, comme l'ont dit les Sages (Vayikra Rabba 9, 9) : « Les bnei Israël ont campé là en face de la montagne » (Chemot 19, 2) – comme un seul homme avec un seul cœur, et alors seulement ils ont mérité de recevoir la Torah.

Nous voyons de nouveau un rapport direct entre la mitsva de chemita et la Torah : les deux s'accomplissent par l'amour du prochain. Et l'amour du prochain est aussi la clef de la délivrance, car la destruction du Temple a été causée à cause de la non-observance de la chemita, comme l'expliquent les Sages (voir Chabbat 33a), ce qui est un signe que les bnei Israël n'étaient pas unis dans l'amour du prochain.

Les Sages ont enseigné (Yoma 9, 2) que le Temple a été détruit à cause de la haine gratuite, qui est le contraire de l'amour du prochain. En nous renforçant dans ce domaine, nous mériterons de nouveau la délivrance à venir.